

Réorganisation du ministère

Le 6 septembre 1983, certains changements ont été apportés à la structure organisationnelle du ministère des Affaires extérieures en sus de ceux qui ont été décrits dans le rapport annuel de l'an dernier. Ces changements sont venus compléter le processus de consolidation qui a commencé avec l'intégration du secteur international de la Commission de l'emploi et de l'immigration (CEIC) en 1981; le 6 janvier 1982, dans le cadre de la restructuration, le Service des délégués commerciaux et d'autres unités-clés de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce avaient été intégrés à un ministère des Affaires extérieures au mandat élargi (voir l'organigramme à l'Annexe 1).

La réorganisation opérée en janvier 1982 avait notamment pour objectifs fondamentaux de donner plus de poids aux facteurs économiques dans la formulation de la politique extérieure, de veiller à ce que la conduite des relations étrangères serve les objectifs commerciaux du Canada, d'améliorer les services offerts aux exportateurs dans un monde de plus en plus concurrentiel et de veiller à assurer la cohérence des orientations politiques et des programmes dans l'orchestration de l'ensemble des relations du Canada avec le reste du monde. L'ajustement organisationnel de septembre 1983 devait faciliter la réalisation de ces objectifs. À cette fin, la responsabilité de toutes les lignes directrices et de tous les programmes à vocation géographique a été confiée à cinq nouveaux secteurs géographiques ayant chacun à leur tête un sous-ministre adjoint.

Les cinq sous-ministres adjoints se sont vus déléguer la responsabilité de la gestion et de la coordination de l'éventail des relations du Canada, y compris les relations commerciales, dans leurs régions respectives (Afrique et Moyen-Orient, Asie et Pacifique, États-Unis, Europe, et, enfin, Amérique latine et Antilles). Ils conseillent le sous-ministre du Commerce extérieur sur toutes les questions commerciales et économiques qui relèvent de leurs régions, et le sous-ministre des Affaires politiques sur toutes les autres questions ayant trait aux orientations politiques et aux programmes du Canada dans les régions en cause. Ils sont aussi chargés de la gestion des missions dans leurs régions et de leurs secteurs à l'administration centrale.

Le but visé par la création de ces cinq secteurs consistait à établir clairement la responsabilité quant aux lignes de conduite et activités régionales et bilatérales, à encadrer l'élaboration de règles et de programmes cohérents et compatibles qui permettent l'exécution des divers travaux ministériels, et à fournir un point de référence unique aux missions à l'étranger, aux exportateurs, au reste du gouvernement, ainsi qu'à d'autres clients et gouvernements étrangers.

Les quatre secteurs fonctionnels du ministère ont été chargés de veiller à la cohérence des lignes de conduite et des programmes internationaux et interrégionaux dans les domaines du commerce, de l'aide, de l'économie, de la politi-

que et de la sécurité. Des comités de coordination intraministériels ont veillé à ce qu'il soit tiré le maximum de la sensibilisation interrégionale et de l'interpénétration des idées et des activités, et à ce que les travaux menés sur le plan strictement régional soient conformes aux orientations politiques et aux objectifs prioritaires nationaux et internationaux. Ces quatre secteurs ont été organisés de façon à définir explicitement la responsabilité du ministère en ce qui concerne sa participation aux affaires nationales et sectorielles, et à fournir aux autres ministères du gouvernement, au milieu des affaires et aux organisations non gouvernementales un point de référence fonctionnel unique.

Les responsabilités des trois ministres à la tête du ministère sont demeurées essentiellement les mêmes que celles dont fait état le rapport annuel de l'an dernier. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devait gérer le mandat global du ministère, avec l'aide de deux autres ministres aux fonctions plus clairement définies. Le ministre d'État au Commerce international s'est occupé plus précisément des échanges commerciaux internationaux et de l'expansion des exportations; c'est à lui que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et la Corporation commerciale canadienne rendent compte de leurs activités. Quant au ministre d'État aux Relations extérieures, il était notamment chargé de seconder le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui a trait aux affaires sociales, culturelles et humanitaires internationales, ainsi qu'aux relations avec les États francophones et l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

(Durant l'année financière, du 1^{er} avril 1983 au 31 mars 1984, sur laquelle porte le présent rapport, M. Allan MacEachen était vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre d'État au Commerce international était M. Gerald Regan. M. Charles Lapointe a occupé les fonctions de ministre d'État aux Relations extérieures jusqu'au 12 août 1983, date à laquelle M. Jean-Luc Pepin a été nommé à ce portefeuille.)

Deux sous-ministres, chargés respectivement du commerce extérieur et des affaires politiques, ont travaillé en collaboration avec le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Aux autres échelons de la hiérarchie, l'organisation du ministère a été conçue de façon à assurer la meilleure coordination possible des activités du Canada en matière de relations extérieures, et à garantir qu'une attention suffisante soit accordée aux considérations internationales dans la formulation de la politique intérieure. Du fait de sa nouvelle vocation globale, le ministère des Affaires extérieures a été responsable de l'élaboration, de la planification et de l'administration de tous les aspects des relations extérieures canadiennes; il devait en outre veiller au rapprochement des intérêts du gouvernement tant au pays qu'à l'étranger.